

Comptes 2009

Bilan

Nos	Actif	2008	2009	Nos	Passif	2008	2009
1011	Poste	12'295.30	4'787.50	2001	Créanciers	-	-
1021	Banque (compte épargne)	29'413.86	31'735.32	2081	Provision pour pertes sur titres	18'997.00	-
1062	Impôt anticipé	1'385.55	1'422.40	2091	Passifs transitoires	3'000.00	-
1131	Titres	216'417.00	216'417.00	2101	Capital de dotation	10'000.00	10'000.00
1591	Perte de l'exercice	18'494.14	-	2121	Fonds de réserve (*)	246'008.85	227'614.71
				2191	Bénéfice de l'exercice	-	16'747.51
Total de l'actif		278'005.85	254'362.22	Total du passif		278'005.85	254'362.22

Compte d'exploitation

Nos	Charges	2008	2009	Nos	Produits	2008	2009
4453	Frais bancaires & pertes s/cours	19'319.09	311.64	6650	Intérêts actifs, dividendes	3'958.75	4'063.95
4640	Participation "camp du Ceras"	3'000.00	6'000.00	6651	Produits des titres & bénéfices s/cours	-	18'997.00
4720	Taxes compte postal	1.80	1.80				
4770	Honoraires	132.00	-				
4	Total des charges	22'452.89	6'313.44	6	Total des produits	3'958.75	23'060.95
Résultat de l'exercice		-18'494.14	16'747.51				
Totaux égaux		3'958.75	23'060.95				

(*) Le don reçu en 2008 est comptabilisé au 31.12.2008 dans le compte "2121 Fonds de réserve" pour un montant total de Fr. 100.--

(*) Le don reçu en 2009 est comptabilisé au 31.12.2009 dans le compte "2121 Fonds de réserve" pour un montant total de Fr. 100.--

FIDUHAL

Expert-comptable diplômé **Patrick Haldimann** Comptable contrôleur de gestion diplômé

Comptabilité
Gestion d'entreprise
Révision
Fiscalité

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT POUR L'EXERCICE 2009

CH-2300 La Chaux-de-Fonds
Av. Léopold-Robert 31

Tél. 032 914 46 14
Fax 032 914 46 36
TVA 247 993

au Conseil de fondation de la

Fondation Georges-Robert Gabus

La Chaux-de-Fonds

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

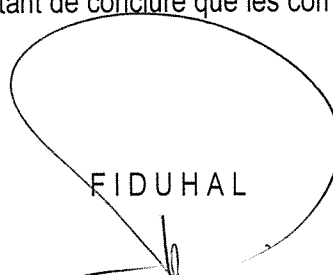
En ma qualité d'organe de révision, j'ai contrôlé les comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) de la Fondation Georges-Robert Gabus pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que ma mission consiste à contrôler ces comptes. J'atteste que je remplis les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Mon contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de mon contrôle, je n'ai pas rencontré d'élément me permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

La Chaux-de-Fonds, le 11 mars 2010.

FIDUHAL

Patrick Haldimann
expert-réviseur agréé

Annexe : Bilan au 31 décembre 2009
Compte d'exploitation de l'exercice 2009